

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 26 MARS 2015 COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars à 20H00, le Conseil municipal de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mars 2015.

Etaient présents : Mmes B. ANTHOINE C. BADO D. BONNEFOY
J. DUTOIT I. FILOCHE B. GONDOUIN A. GOSTELI
C. LEBOUCHER F. MELCHIOR-BONNET L. MEROTTO V. THORET-MAIRESSE
F. UJHAZI

Mrs C. BEROUJON H. DE MONCEAU F. DRICOURT
G. ETALLAZ Y. HELLEGOUARCH F. MAZIT-SCHREY F. MEGEVAND
G. SOCQUET P.-H. THEVENOZ R. VICAT

Absent(s) : C. PONCINI

Absent(s) excusé(s) : T. HUMBLLOT

J.-C. BOILLON qui a donné pouvoir à B. GONDOUIN
R. BORNE qui a donné pouvoir à G. SOCQUET
P. CHASSOT qui a donné pouvoir à C. BEROUJON

France MELCHIOR-BONNET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (05.03.2015) est validé par les élus présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) Projet d'Aménagement et de Développement Durable Débat

Monsieur le Maire rappelle en introduction l'état d'avancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune prescrite par délibération en date du 29 novembre 2012.

La délibération de prescription fixait les objectifs à poursuivre dans la démarche de révision du document d'urbanisme communal ainsi que les modalités de concertation conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Il rappelle que la première étape de la procédure de révision est le diagnostic qui a été présenté à la population lors d'une réunion publique organisée par l'ancienne équipe municipale le 7 octobre 2013 et que la seconde étape est le P.A.D.D., Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La phase P.A.D.D. s'est enclenchée au cours du 4^{ème} trimestre 2013 et a été poursuivie par la commission « P.L.U. » mise en place après les élections de mars 2014.

Le projet de P.A.D.D. a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation et la note de synthèse de la présente réunion.

Après avoir nommé les membres de la commission en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il passe la parole à M. Etienne GUYOT, urbaniste du bureau EPODE, qui accompagne la commune pour mener à bien la révision engagée.

En préambule à la présentation du P.A.D.D. élaboré avec la commission, M. GUYOT rappelle à l'assemblée ce qu'est un Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le P.A.D.D. est le projet politique de l'assemblée délibérante. Il définit (article L.123-1-3 du Code de l'Urbanisme) les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements et fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il prend en compte les directives du SCOT approuvé par la Communauté de Communes du Genevois le 16 décembre 2013. Les services de la C.C.G. ont participé à sa préparation.

Il précise que le P.A.D.D. donne lieu à un débat au sein du Conseil municipal, mais ne donne pas lieu ni à vote, ni à délibération.

Le P.A.D.D. présenté décline 8 orientations stratégiques pour un développement durable et cohérent du territoire :

1. Restructurer le « Bas Collonges » afin de lui donner un vrai rôle de polarité ;
2. Conforter l'enveloppe urbaine de « Collonges Bourg » dans sa dimension de centralité ;
3. Limiter le développement urbain de « Collonges coteau » ;
4. Promouvoir une mixité sociale dans le cadre des futurs projets d'aménagement. Valoriser le cadre de vie ;
5. Valoriser les espaces agricoles et naturels du territoire ;
6. Développer un réseau de cheminements doux s'articulant avec les autres modes de déplacements ;
7. Préserver les perspectives paysagères et le patrimoine bâti ;
8. Permettre le développement d'un tissu économique local.

Chaque orientation a été déclinée et expliquée par l'urbaniste.

Avant de lancer le débat, Monsieur le Maire remercie M. GUYOT pour sa présentation et la commission « P.L.U. » pour le travail effectué.

Les membres de la commission connaissant bien le document, il propose aux conseillers municipaux qui ne font pas partie de la commission de s'exprimer.

Débat : Les interventions des conseillers municipaux qui se sont exprimés sont transcrites dans un document annexe.

Chaque conseiller qui le souhaitait s'étant exprimé, M. le Maire clos le débat sur le P.A.D.D. Il demande à M. GUYOT d'indiquer à l'assemblée le planning de la suite de la procédure.

La phase suivante est la finalisation des orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) et le travail sur le rapport de présentation, le règlement et le zonage.

A l'issue le projet de révision sera arrêté par le Conseil municipal et transmis aux services de l'Etat qui auront 3 mois pour émettre un avis. Un arrêt du projet à l'automne est envisagé.

Après retour de l'avis des services, le document sera mis à l'enquête publique pendant un mois. Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif aura 1 mois pour rendre son avis.

Une approbation de la révision en avril ou mai 2016 en fonction des avis est souhaitée par la commission P.L.U.

Monsieur le Maire remercie E. GUYOT et propose une courte suspension de séance avant d'aborder la suite de l'ordre du jour.

FINANCES

Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente à l'assemblée l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition 2015 des taxes directes locales établi par la Direction des finances publiques.

La revalorisation des bases d'imposition prévue par la loi de finances est de 0,90 % en 2015.

Il rappelle que la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) a été transférée au 1^{er} janvier 2014 à la Communauté de Communes du Genevois suite au passage en fiscalité professionnelle unique de l'E.P.C.I.

Depuis 2014 la C.C.G. perçoit à la place de la commune la C.F.E., la C.V.A.E., l'IFER, La TASCOM, La T.A.F.N.B., la fraction recettes et la part salaire de la D.G.F.

L'attribution de compensation versée par la C.C.G. à la commune à ce titre est estimée pour 2015 à 68.284 € (190.991 € en 2014).

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, la commission Finances propose au Conseil municipal le maintien en 2015 des taux d'imposition fixés en 2014.

Le produit fiscal, attendu à taux constants est de 1.570.755 €. Il était de 1.546.032 € en 2014.

Taxe	Bases 2014 effectives	Bases 2015	Taux d'imposition	Produit 2015
Taxe d'habitation	8.845.950	9.003.000	11,88 %	1.069.556 €
Taxe foncière (bâti)	5.618.225	5.687.000	8,70 %	494.769 €
Taxe foncière (non bâti)	13.821	14.000	45,93 %	6.430 €

Mme MEROTTO demande si une baisse des taux est possible. M. SOCQUET répond que oui c'est possible mais que compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des coûts des services transférés à l'intercommunalité (petite enfance, instruction des permis de construire), le maintien des taux au même niveau que ceux votés en 2014 est une décision sage.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de maintenir en 2015 les taux d'imposition fixés en 2014 pour les 3 taxes directes locales perçues par la commune à savoir :

Taxe d'habitation : 11,88 %

Taxe foncière sur propriétés bâties : 8,70 %

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 45,93 %

- CHARGE le Maire de signer l'état 1259 COM à réception de ce document.

Budget primitif 2015

Le budget présenté par le Maire-Adjoint en charge des finances prend en compte les restes à réaliser de l'exercice 2014 arrêtés par le Conseil municipal le 29 janvier 2015 qui sont de 1.198.432 € en dépenses et de 30.210 € en recettes d'investissement. L'excédent de fonctionnement 2014 (1.259.318,88 €) est intégralement affecté en section d'investissement et le prélèvement sur les recettes de fonctionnement 2015 pour investir est de 500.000 €.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes et se monte à 7.297.650,56 € :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 4.278.123,07 € ;
- dépenses et recettes d'investissement : 3.019.527,49 €.

Il permet de financer l'évolution des dépenses de fonctionnement et les opérations d'investissement listées lors du débat d'orientation budgétaire du 5 mars dernier.

Après avoir posé les questions nécessaires et délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015.

TRAVAUX

Rénovation de l'appartement du bâtiment communal « La Ruche »

Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre des travaux visés en titre doit être confiée, conformément à la loi MOP du 12 juillet 1965 modifiée et au Code des marchés publics, après consultation préalable sur références et moyens.

Les travaux consistent en la rénovation de l'appartement vétuste du 1^{er} étage du bâtiment et de l'aménagement des combles.

Une consultation a été lancée auprès de 5 architectes.

Les architectes devaient fournir leurs références, moyens, planning prévisionnel et taux d'honoraires à titre indicatif.

3 offres ont été reçues. 2 visites des locaux ont été effectuées.
Les 3 architectes répondent aux critères nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Le Conseil municipal, après examen de la synthèse des offres reçues et après avoir délibéré :

- DÉCIDE de confier l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux visés ci-avant à Monsieur Michel Desvallées, architecte de Beaumont ;
- PRÉCISE que le contrat de maîtrise d'œuvre sera finalisé ultérieurement ;
- CHARGE le Maire de préparer et de négocier le contrat avec l'architecte retenu ;
- CHARGE le Maire du dépôt du permis de construire nécessaire pour la réalisation des travaux et l'autorise à signer la demande de permis de construire.

DIVERS

Ecole publique « Charles Perrault » **Fusion des écoles maternelle et élémentaire**

Madame l'Adjointe en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse expose à l'assemblée la demande de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale visant à la fusion des écoles maternelle et élémentaire de l'école publique « Charles Perrault ».

Le projet de fusion a été présenté lors de la réunion des conseils d'écoles du 10 mars 2015. Ce projet a recueilli un avis favorable de la majorité des représentants du Conseil d'école.

Une entrée en vigueur de cette mesure pour la rentrée de septembre 2015 est prévue. Le nom de l'école sera alors école primaire « Charles Perrault ».

Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition de fusion formulée par l'Éducation Nationale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré :

- VALIDE à l'unanimité la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Collonges-sous-Salève ;
- SOUTIENT cette démarche de l'Éducation Nationale.

Compte rendu des délégations au Maire

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires depuis le 6 mars dernier.

Il rappelle que ces D.I.A. soit transmises à l'E.P.F. 74 dans les 48 heures pour traitement.

Rapport des commissions municipales et communautaires **Informations diverses**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la journée à la ferme organisée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc le samedi 28 mars 2015 à Vulbens. Les élus seront les bienvenus.

M. MEGEVAND précise que le thème de la journée est le « circuit court ».

Commission Communication : F. MELCHIOR-BONNET

La commune va mettre en place, via l'intranet du site internet de la mairie, la possibilité aux administrés de communiquer avec les élus.

Le plan communal revisité est en cours.

La prochaine revue sera réalisée par la société Media Consulting d'Archamps qui prend la suite de Future Création. Elle aura 48 pages et sera éditée par l'entreprise Villière de Beaumont. Une économie sur l'impression de l'ordre de 2.200 € va être réalisée suite au changement de prestataire.

La commission prévoit dorénavant 3 revues par an (printemps, automne, hiver) et un « Collonges en images ».

Commission Travaux : R. VICAT

Le chantier des vestiaires du stade de football avance normalement. Les délais sont respectés. La maçonnerie sera terminée entre le 8 et le 10 avril 2015

Le trottoir de long de l'Espace Omnisports du Salève / route de Champs Polliens sera terminé demain. Il restera les enrobés à poser.

Il fait part à l'assemblée d'une proposition de visite des carrières du Salève.

Commission sociale de la C.C.G. : I. FILOCHE

La commission d'attribution des places en crèche suite au transfert de la compétence petite enfance aura lieu la semaine prochaine.

Collonges-sous-Salève n'aura pas de nouvelle place attribuée d'après les premiers chiffres communiqués.

Le Conseil municipal lui demande de solliciter des explications sur ce point et de faire le maximum pour obtenir quelques places supplémentaires.

Commission « Scolaire – Périscolaire – Enfance/jeunesse » : I. FILOCHE

La commission travaille sur les tarifs des services périscolaires en fonction du quotient familial qui seront soumis à l'approbation du Conseil municipal le 30 avril prochain.